

Endurance Tout Terrain Quad de VISAN (84)
6 Heures Non Stop
Le 27 Octobre 2018

REGLEMENT PARTICULIER

1. EPREUVE

Le Moto Club de l'Enclave organisent, le 27 octobre 2018, une épreuve d'Endurance Tout Terrain Quad de 6 heures non stop , par équipage de 2 pilotes avec 1 ou 2 quads ou 3 pilotes avec 2 ou 3 quads, et 3 heures 30 non stop, IRON MAN Solo 1 pilote 1 machine dénommée ENDURANCE TT QUAD de VISAN. Cette épreuve se déroulera à Visan (84) sur le domaine de La Gontharde, sur un parcours d'environ 11 kms. Le nombre d'équipage est limitée à 120 .

Epreuve inscrite au Championnat d'Endurance Tout Terrain Quad de la Ligue de Provence.

Cette épreuve sera organisée conformément aux prescriptions du règlement national de la FFM et du présent règlement particulier

L'épreuve est déclarée à la FFM en zone nationale.

2. CONCURRENTS

Cette épreuve est ouverte aux pilotes agée de plus de 13 ans en possession de leur licence FFM 2018 .

Les licences à la journée sont autorisées..

Licences à la journée 1 manifestation

Désormais, l'intégralité de la procédure peut s'effectuer en ligne à partir du nouvel espace dédié : <http://licencesunemanifestation.ffmoto.net/> jusqu'à 72h avant le début de la manifestation : règlement par CB prix 60 euros.

Attention toute licence «1 manifestation» prise sur place ou téléchargée sur le site www.ffmoto.org et non réglée sera majorée de 10 €.

3. CATEGORIES ET SOUS CATEGORIES

Pour les pilotes de 13 à 14 ans il devons respecter leur durée de roulage ainsi que leur cylindrée, uniquement en équipage de 3 pilotes dont 2 de plus de 15 ans pour les 6 heures .

3 h 30 Iron Man Solo.

Scratch open

6 h Duo et Trio.

Catégorie Scratch :

*Tous les équipages.

Sous catégories :

* Scratch Duo

- * Scratch Trio
 - * Duo 100% Jeune 15 / 19 ans.
 - * Duo 100% Compétition 20 / 39 ans
 - * Duo 100% Vétéran 40 / 49 ans.
 - * Duo 100% Super Vétéran 50 ans et plus.
 - * Duo 100% Féminin.
 - * Duo Mixte (femme/homme)
 - * Duo 100% Licence Journée.
 - * Duo 100% 4x4.
- Pas de cumul de sous catégories.

4. ENGAGEMENTS

Ouverture des engagements à partir du 1^{er} mai 2018.

Les droits d'engagement pour les 6 heures est fixé à 180 € par équipage. Au delà du 17 octobre 2018, les droits d'engagement seront augmentés de 30 € pour l'équipage.

Les droits d'engagement pour les 3 heures 30 est fixé 95 par pilote.

Les demandes d'engagement sont disponible sur :

Formulaire papier : www.mc-enclave.e-monsite.com.

Formulaire en ligne : <https://www.inscription-facile.com/form/gHI80zAsiE4zhRELUZc9>

Tout engagement non accompagné du règlement ne sera pas pris en compte par l'organisation.

Les engagements seront adressés par courrier à :

- Moto-Club de l'Enclave 1150 Chemin des Barbes 84820 VISAN

Les chèques devront être libellés à l'ordre du Moto Club de L'Enclave .

Les chèques seront encaissée la semaine apres la la course.

En cas de désistement d'un pilote, et sur justificatif médical parvenu avant l'épreuve, son engagement sera remboursé.

Si le jour de la course l'épreuve ne pouvait avoir lieu pour cas de force majeure ou être réduite dans sa durée pour des raisons de sécurité, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables vis-à-vis des concurrents et les frais d'engagements ne seraient pas remboursés.

5. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Lors des vérifications administratives, les pilotes devront se présenter avec la licence, une pièce d'identité, une autorisation parentale pour les pilotes mineurs. Pour les licences à la journée un certificat médical type FFM de moins d'1 an ainsi que le formulaire téléchargé sur le site de la FFM.

Les bracelets d'accès aux stands pour les pilotes, deux mécaniciens, deux panneauteurs seront distribués à l'administratif.

Les concurrents devront ensuite se présenter au contrôle technique. Les machines devront être conformes au règlement de l'épreuve.

Après le contrôle technique il sera remis à chaque équipage.

Deux transpondeurs contre une caution de 400€. La caution sera restituée après la course, après que les équipages aient restitués les transpondeur.

6. VERIFICATIONS TECHNIQUES

Sont autorisées les machines conformes aux normes FIM. La cylindrée ne devra pas être inférieure à 125 cc pour les deux temps et 250 cc pour les quatre temps.

Les plaques numérotées devront être lisibles, mais pas de couleurs imposées.

Dimension de la plaque avant : 15 cm x 20 cm

Dimension de la plaque arrière : 23 cm x 28 cm

Dimension des chiffres : 14 cm de hauteur minimum

- Les machines devront être conformes au règlement du championnat de France d'endurance quad :

Protection de chaîne sur la couronne arrière ainsi que sur le disque,

- **Coupe circuit relié au pilote,**

- **Nerf bar :** sangles reliées au cadre

- **Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée** sur la barre transversale. Les guidons sans barre transversale doivent être équipés d'une protection rembourrée située au milieu du guidon, recouvrant largement les brides du guidon.

Les extrémités exposées du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide, ou recouvertes de caoutchouc.

- **La plaque arrière sera en plastique souple,** devra être perpendiculaire à l'axe de la piste et positionnée sous la selle arrière.

- **Le carter de chaîne recouvrant le pignon de sortie de boîte est obligatoire,**

- La capacité des réservoirs ne peut excéder 22L pour les moteurs 2T ou 4T,

- Les réservoirs de carburant ne peuvent être placés à l'avant du guidon,

- Les réservoirs ne peuvent dépasser la hauteur de fixation du guidon

- **Un feu rouge arrière type « Leds » est obligatoire et pourrait être mis en marche à la demande du Directeur de course en cas de bout ou de poussière.**

Pour tout autre point particulier, se référer au règlement technique fédéral (FFM) Endurance TT Quad.

- **Casques et Equipement :** Se référer à l'article 8.8 du règlement général de motocross.

Norme ECE 22/05 sera utilisé, les casques non-conforme seront consignés par le commissaire technique jusqu'à la fin de l'épreuve,

- **Les protections dorsales** sont obligatoires selon spécifications FFM .

-pectorale : norme EN 14021,

-dorsale : norme EN 1621-2,

-gilet intégral (pectorale et dorsale intégrées) : norme EN 14021.

- gilet gonflable : norme EN 1621-4

- **Bruit : Se référer à l'article 8.5 du règlement général de motocross.**

POUR DES NOTIONS DE TRANQUILITE PUBLIQUES EXIGÉES PAR LES AUTORITES DE TUTELLE, Les commissaires techniques seront intransigeants sur les normes du bruit et pourront refuser le départ à tout pilote ne correspondant pas à celle-ci.

Durant toute épreuve, les bruits devront rester conformes aux règlements, un commissaire technique pourra à tout moment faire un contrôle de ceux-ci.

Nota : toute machine dont le pot d'échappement est devenu défectueux pendant l'épreuve sera systématiquement arrêté (drapeau noir plus numéro). L'échappement devra être remis en état de marche et vérifié par le commissaire technique.

En cas de réparation impossible, la machine ne sera plus autorisée à continuer la course. Le contrôle du bruit sera contrôlé en fin de course sur des machines au hasard.

Attention les « tear off » (écrans jetables) sont interdits.

En ce qui concerne les caméras, se conformer au règlement particulier du club organisateur.

Tout pilote refusé au contrôle technique et ne prenant pas le départ de la course ne pourra être remboursé.

7. HORAIRES

Vendredi 26 octobre 2018

17 h 30 à 20 h 30 Contrôle Administratif et Technique Quad.

17 h 30 à 20 h 30 Contrôle Licences Journée.

Samedi 27 octobre 2018

7 h 00 à 8 h 45 Contrôle Licences Journée.

7 h 00 à 9 h 15 Contrôle Administratif et Technique Quad.

9 h 00 à 17 h 30 Présence Moyen de Secours.

9 h 15 Briefing Pilotes.

9 h 15 Mise en place des moyens de Secours et Commissaires.

9 h 30 à 10 h 15 Tour de reconnaissance.

10 h 30 à 11 h 00 Mise en Grille Quad.

11 h 00 à 17 h 00 Manche Quad.

17 h 45 Remise des prix Quad.

8. Tour de reconnaissance

Le tour de reconnaissance est obligatoirement pour *tout les pilotes*.

Rentre au stand, ravitaillement pour le pilote qui prend le départ.

Seules les reconnaissances à pied ou à vélo sont autorisées. Aucun engin à moteur ne sera toléré sur le circuit avant la course.

9. DEPARTS

Mise en grille de départ. les machines seront placées 30 minutes avant l'heure de départ dans l'ordre des dates de réception des engagements.

Les départs seront du type « le Mans » par vague de 40 pilotes. Pour le départ, le coupe circuit devra obligatoirement être relié au pilote durant toute la procédure de départ. Le bon fonctionnement des coupe-circuit pourra être vérifié à tout moment. Seul le pilote qui prend le départ est admis sur la ligne de départ.

10. STANDS ET RAVITAILLEMENTS

Les emplacements de stand seront de 6 x 4. L'accès des stands sera autorisé aux pilotes, mécaniciens et paneauteurs munis de bracelets.

Il est strictement interdit de fumer ou de souder dans les stands.

La vitesse maxi autorisée dans la voie des stands est de **10 km /h**.

Les ravitaillements en carburant se font moteur arrêté *sur tapis environnemental*, les pilotes ne pourront pas rester sur leurs machine durant le ravitaillement. (*voir pénalité*).

Les concurrents doivent obligatoirement utiliser un carburant du commerce. Il ne devra jamais y avoir plus de 20 litres d'essence dans les stands. Les installations fixes sont interdites. Seuls les appareils mobiles de remplissage rapide (type Acerbis ou autre) sont autorisés.

Les changements de pilote, les opérations de ravitaillement et de lubrification pourront se faire dans la zone de ravitaillement, sur une largeur de deux mètres devant le stand. Toutes les opérations de mécanique se feront obligatoirement à l'intérieur du stand (ex : changement de roues ou de plaquettes de frein ...)

Seuls les deux mécaniciens autorisés peuvent intervenir sur la machine.

Les changements de gants et de lunettes ne peuvent être effectués que lors d'un arrêt aux stands.

Toutes les pièces non marquées lors du contrôle technique pourront être changées pendant la course. Toutes les réparations devront être effectuées dans les stands (y compris panne d'essence). Les seules réparations autorisées sur la piste seront faites par le pilote en course, avec les outils et les pièces qu'il aura sur lui.

Les concurrents devront obligatoirement avoir un tapis environnemental et un extincteur de 6 kgs dans le stand. Chaque concurrent est responsable de la propreté de son emplacement. Il veillera à ne laisser aucun débris sur place.

11. ARRIVEE

L'arrivée sera jugée au poste de chronométrage, sur le pilote en tête de la course.

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de course peut moduler la durée de l'épreuve.

12. RÉCLAMATIONS

Les réclamations devront être déposées conformément aux articles 2.3.1.2. du code sportif. Les réclamations relatives au classement, aux pilotes ou aux véhicules, devront être déposées par écrit, auprès du Directeur de Course, accompagnées d'un chèque de 75 € dans les 30 minutes qui suivront la proclamation du classement scratch.

13. SANCTIONS

Arrêt obligatoire au stand pour réparation (ex : échappement) : présentation du drapeau noir et du numéro de l'équipage.

Stop & go : présentation du drapeau noir, du panneau stop & go et du numéro de l'équipage.

Les sanctions seront prises par la direction de course ou le jury, conformément au code sportif.

RÉCAPITULATIF DES SANCTIONS :

Départ anticipé	:	stop & go	30sec
Fumer dans les stands	1 ^{ère} infraction	:	stop & go 30sec
Fumer dans les stands	2 ^{ème} infraction	:	exclusion
Doubler un concurrent sous le drapeau jaune	:	stop & go	30sec
Vitesse excessive dans les stands	:	stop & go	30sec
Intervention de personne non autorisée lors du ravitaillement	:	stop & go	30sec
S'arrêter au stand lors d'une procédure de stop & go	:	stop & go	30sec
Couper le balisage du circuit	1 ^{ère} infraction	:	2 minutes
Couper le balisage du circuit	2 ^{ème} infraction	:	1 tour

Ravitaillement moteur en marche	:	1 tours
Opération de mécanique dans la zone de ravitaillement	:	1 tours
Souder dans les stands	:	exclusion
Essai des machines en dehors des lieux et des horaires prévus :		exclusion
Intervention mécanique sur le circuit autre que par le pilote		1 tour
Non respect du stop & go après trois tours de présentation du drapeau		exclusion

14. ASSURANCE

Le Moto-Club de l'Enclave a souscrit une assurance propre à l'épreuve auprès de Gras Savoye.

15. APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

Par leur inscription, les concurrents s'engagent à se conformer au code sportif national de la FFM et au règlement particulier de l'épreuve et à en accepter toutes les clauses. Ils s'engagent à respecter les décisions prises par les organisateurs et le jury sportif.

16. RECOMPENSES

- Les 3. 1^{er} équipages Scratch. Trophées plus dotations.
- Les 3. 1^{er} équipages Scratch Duo.
- Les 3. 1^{er} équipages Duo 100% Jeune 15 / 19 ans.
- Les 3. 1^{er} équipages Duo 100% Compétition 20 / 39 ans
- Les 3. 1^{er} équipages Duo 100% Vétéran 40 / 49 ans.mixte femme/ homme.
- Les 3. 1^{er} équipages Duo 100% Super Vétéran 50 ans et plus.
- Les 3. 1^{er} équipages Duo 100% Féminin.
- Les 3. 1^{er} équipages Duo Mixte (femme/homme)
- Les 3. 1^{er} équipages Duo 100% Licence Journée.
- Les 3. 1^{er} équipages Duo 100% 4x4.
- Les 3. 1^{er} équipages Scratch Trio

Les récompenses seront données uniquement lors de la remise des prix.

17. OFFICIELS

Directeur de course	Frédéric CARRARA
Commissaire technique	Didier TRAVERSA